

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 1755

AMENDEMENT

présenté par

M. Guinot, Mme Pollet, Mme Joubert, M. Giletti, Mme Delannoy, Mme Colombier,
M. Christian Girard, Mme Lorho, Mme Ménaché, M. Limongi, Mme Lechon, M. Evrard,
Mme Ranc, Mme Ricourt Vaginay, M. Gery, Mme Laporte, Mme Joncour, Mme Bordes,
Mme Marais-Beuil, M. Gonzalez, Mme Rimbert, Mme Sicard, M. Allegret-Pilot, M. Rambaud,
Mme Auzanot, M. de Lépinau, Mme Blanc, M. Bentz, M. Golliot, Mme Hamelet et Mme Robert-
Dehault

ARTICLE 5

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° S'assure par tout moyen de l'absence de contraintes extérieures. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter les abus de faiblesse et autres pressions familiales.